

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024
--

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : AMBIEHL Régine, GERRER Julie, MOUROUGASSIN Valérie, ROMAIN Anne-Véronique, MULLER Jean-Luc, KUHN Julien.

Ont donné procuration : GRAFTIEAUX Hélène à GERRER Julie.

HIRYKZUK Gilles à MULLER Jean-Luc.

Absents excusés : GULLY-VOINSON Mathieu, DIDIER Dominique, LANGENBRONN Mickaël.

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉSIGNE Isabelle POIREL, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024 est :

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Avenant n°2 au marché de sécurisation des axes routiers : Phase 1

N'ayant pas réceptionné l'avenant n°2 du bureau d'Etudes BEREST, ce point ne peut être abordé.

4. Proposition de désignation d'un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Désigne Frédéric GIUDICI comme délégué suppléant.

5. Indemnité de la 3^{ème} Adjointe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve l'indemnité de la 3^{ème} adjointe

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 et seront inscrits aux budgets des années suivantes du mandat.

6. Recensement de la population :

a. Nomination de deux agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve les nominations de Madame Corinne SIGRIST et Madame Emilie KIRSCH aux fonctions d'agents recenseurs.

Autorise le Maire à verser les rémunérations aux agents recenseurs

Autorise l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2025.

b. Nomination d'une coordinatrice recensement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la nomination de Madame Isabelle POIREL en tant que coordinatrice du recensement.

7. Affaires financières et comptables

a. Décision modificative n°5

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative n°5 au budget 2024.

b. Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées durant le Conseil Municipal.